

Société Française de Casinos

Exercice clos le 31 octobre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

EXPONENS Conseil & Expertise
20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 5.500.000
351 329 503 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Société Française de Casinos

Exercice clos le 31 octobre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la Société Française de Casinos,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société Française de Casinos relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 5 « Désendettement et opérations sur capital du casino de Collioure » du paragraphe II « Faits caractéristiques de la période » de l'annexe des comptes consolidés concernant les opérations sur le capital et le désendettement de votre filiale exploitant le Collioure.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des goodwill

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 octobre 2017, la valeur des goodwill s'est élevée à M€ 21,1 pour un total bilan de M€ 37,8. Ces goodwill correspondent aux écarts constatés entre le coût d'acquisition des titres des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation et la part de votre groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs et des passifs relatifs à ces sociétés, tels que détaillés dans la note V de l'annexe aux comptes consolidés. Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités et les hypothèses décrites dans les notes IV et V de l'annexe aux comptes consolidés conduisant, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente, et la valeur d'utilité.</p> <p>Les tests de dépréciation effectués par la direction sur les goodwill de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies par votre société intègrent une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• les flux de trésorerie futurs ;• les taux d'actualisation (WACC) et les taux de croissance à long terme utilisés pour la projection de ces flux ;• le renouvellement des DSP et des autorisations de jeux. <p>En conséquence, une variation dans ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur recouvrable de ces goodwill.</p> <p>Nous avons donc considéré que les goodwill constituaient un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et des hypothèses faites par votre groupe dans le cadre des tests de dépréciation.</p> <p>Nous avons obtenu les derniers plans stratégiques de la direction ainsi que les tests de dépréciation de chacune des UGT. Sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :<ul style="list-style-type: none">○ la détermination des flux de trésorerie en lien avec les données opérationnelles sous-jacentes,○ le renouvellement des DSP et des autorisations de jeux,○ le taux de croissance à long terme de ces flux.• Nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, les taux d'actualisation retenus (WACC) dans leurs différentes composantes. <p>Nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait entraîner la comptabilisation d'une dépréciation significative des goodwill.</p> <p>Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes IV et V de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

■ Reconnaissance du revenu

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le chiffre d'affaires a atteint, pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, K€ 26.586 (2016 : K€ 21 954). Il est constitué du produit brut des jeux, du chiffre d'affaires des activités de restauration, des activités hôtelières et de toute autre activité annexe.</p> <p>Comme indiqué dans la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés :</p> <ul style="list-style-type: none">• le produit brut des jeux (PBJ) correspond aux sommes mises moins les sommes redistribuées aux joueurs ;• le chiffre d'affaires net de prélèvements correspond aux sommes mises moins les prélèvements sur les jeux représentant le prélèvement communal, le prélèvement de l'Etat fixe et progressif ainsi que la CRDS et la CSG assises ? sur tout ou partie du produit brut des jeux ainsi que les sommes redistribuées aux joueurs ;• pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus (hôtellerie, restauration). <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes du groupe et les risques associés à la manipulation des espèces et des jetons.</p>	<p>Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires inclut à la fois des tests sur le contrôle interne mis en place par le groupe dans chacune de ses exploitations ainsi que des contrôles de substance, sur les comptes en eux-mêmes.</p> <p>Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté principalement sur les procédures d'inventaire physique des espèces (caisses), plaques et jetons mises en place dans chacune des exploitations contrôlées par le groupe, ainsi que sur les procédures de sécurité (contrôle aux entrées, dispositif de surveillance). Nous avons examiné les procédures mises en œuvre et évalué leur efficacité.</p> <p>Nos contrôles de substance relatifs au chiffre d'affaires ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">• assister aux inventaires physiques des caisses, plaques et jetons de certaines exploitations à la clôture de l'exercice,• contrôler les rapprochements bancaires et les états d'inventaires de caisse, plaques et jetons,• vérifier la concordance avec les comptes des réponses aux circularisations bancaires.

■ Respect du plan de continuation / continuité d'exploitation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les dettes du groupe comportent notamment K€ 4.069 et K€ 1.315 de dettes actualisées respectivement de votre société et de la société CECPAS-Casino de Collioure faisant l'objet de plans de continuation tels que mentionnés dans les notes « Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat - Nature du passif de Société Française de Casinos dans le cadre du plan de continuation » et « Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat - Passif échelonné de la CECPAS-Casino de Collioure ».</p> <p>En date du 9 mars 2017, le tribunal de commerce de Paris a émis un avis favorable à la demande de modification du Plan de Continuation déposée le 3 novembre 2016 par votre société. Les nouvelles modalités de son plan d'apurement sont mentionnées dans le paragraphe « 1) Modification du plan de continuation de Société Française de Casinos » de la note « II Faits caractéristiques de la période » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Au cours de l'exercice 2017, une partie des dettes du plan de continuation de la société CECPAS-Casino de Collioure a été rachetée par des actionnaires de votre société et a fait l'objet</p>	<p>Nos travaux sur l'application de la convention de continuité d'exploitation ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">• obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de chaque société et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de la direction du groupe ;• vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;• obtenir une confirmation écrite de la direction sur la fiabilité de ces prévisions.

d'abandons de créances. Ces opérations sont mentionnées au paragraphe « 5) Désendettement et opérations sur capital du casino de Collioure » de la note « II Faits caractéristiques de la période » de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces plans de continuation font l'objet d'échéances progressives. Le montant à rembourser en 2018 au titre de ces plans s'élève à K€ 1.452 pour votre société et K€ 94 pour CECPAS-Casino de Collioure.

Nous avons considéré que l'application de la convention de continuité d'exploitation constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes du groupe et en particulier sur l'évaluation des actifs.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société Française de Casinos par votre assemblée générale du 29 juin 2001 pour le cabinet EXPONENS Conseil & Expertise et du 12 avril 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 octobre 2017, le cabinet EXPONENS Conseil & Expertise était dans dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

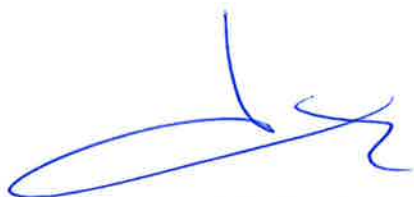
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 30 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS Conseil & Expertise



Nathalie Lutz

ERNST & YOUNG et Autres



Nicolas Sabran



Société anonyme au capital de 11 763 605,70 euros
Siège social : 14, rue d'Antin – 75002 Paris
RCS Paris 393 010 467

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 OCTOBRE 2017

A.	ETAT DE SITUATION FINANCIERE	5
B.	ETAT DU RESULTAT NET	6
B2.	AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	6
C.	ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	7
D.	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	8
E.	INFORMATIONS SECTORIELLES	9
F.	ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS	9
I.	PRESENTATION DE L'EMETTEUR	10
II.	FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE	10
1)	Réduction du capital de Société Française de Casinos	10
2)	Modification du plan de continuation de Société Française de Casinos	10
3)	Renouvellement de la DSP et de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Gruissan	10
4)	Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur les casinos de Capvern, Port-la-Nouvelle et Chamonix	10
5)	Désendettement et opérations sur capital du casino de Collioure	11
6)	Transaction Société SEE CORTADE	11
7)	Avancement du dossier d'ouverture du casino de Bagnères-de-Luchon	11
8)	Projet de cession des titres dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos	12
9)	Opérations sur capital de Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon – SEMCG	12
10)	Appel d'offre Casino de Lamalou-les-Bains	12
III.	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	13
IV.	PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	13
	RÉFÉRENTIEL	13
	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS	14
	CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE CASINOS	15
	MÉTHODES DE CONSOLIDATION	15
1)	Périmètre de consolidation	15
2)	Regroupements d'entreprises	16
3)	Date de clôture	16
	RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	16
4)	Goodwill	16
5)	Tests de dépréciation	16
6)	Immobilisations	17

		3
	<ul style="list-style-type: none"> • Immobilisations incorporelles • Immobilisations corporelles 	17 17
7)	Actifs financiers	18
	<ul style="list-style-type: none"> • Actifs financiers non courants • Prêts et créances 	18 18
8)	Stocks	18
9)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	18
10)	Capitaux propres	19
11)	Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel	19
12)	Autres provisions	19
13)	Subventions	20
14)	Impôts différés	20
15)	Actifs et passifs courants et non courants	20
16)	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	20
17)	Passifs financiers	20
18)	Revenus	21
19)	Résultat opérationnel courant	21
20)	Charges ou produits opérationnels non courants	21
21)	Coût de financement	21
22)	Résultat par action	21
23)	Informations sectorielles	21
V.	COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT	22
1)	Goodwill	22
2)	Tests de perte de valeur	22
3)	Immobilisations incorporelles	24
4)	Immobilisations corporelles	25
5)	Autres actifs financiers non courants	26
6)	Stocks et en-cours	26
7)	Clients et autres actifs courants	27
8)	Capitaux propres	27
	<ul style="list-style-type: none"> • Autorisations accordées 	27
9)	Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net	28
	<ul style="list-style-type: none"> • Emprunts auprès des établissements de crédit • Emprunts et dettes financières divers à moins d'un an • Nature du passif de Société Française de Casinos dans le cadre du plan de continuation • Avances consenties par les associés et les sociétés apparentées • Charges financières • Risques de taux et privilèges accordés • Risque de liquidité 	28 29 29 30 30 31 31
10)	Autres passifs non courants	31
11)	Provisions courantes et non courantes	31
	<ul style="list-style-type: none"> • Provisions pour litiges • Avantages postérieurs à l'emploi • Montants reconnus au bilan 	32 32 32

		4
12)	Impôts différés	33
	• Impôts différés comptabilisés	33
	• Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif	33
13)	Fournisseurs et comptes rattachés	33
14)	Dettes fiscales et sociales	34
15)	Autres passifs courants	34
16)	Actifs et passifs financiers	35
	• Classement et méthode de comptabilisation des actifs et passifs financiers	35
	• Reclassement ou décomptabilisation	35
	• Instruments de garantie	35
	• Instruments financiers composés comprenant de multiples dérivés incorporés	36
	• Défaillances et inexécutions	36
	• Instruments dérivés	36
	• Risques liés aux actifs et passifs financiers	36
17)	Produits et charges opérationnels non courants	36
18)	Impôt sur les sociétés	37
	• Intégration fiscale	37
	• Ventilation de l'impôt sur les résultats	37
19)	Résultat par action	37
20)	Engagements hors bilan	37
	• Dettes garanties par des sûretés réelles	37
	• Engagements donnés	37
	• Engagements reçus	37
	• Créances garanties par des suretés réelles	37
21)	Charges de personnel, effectif à la clôture et droit à la formation	38
22)	Informations relatives aux parties liées	38
	• Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction	38
	• Autres transactions avec les parties liées	38
23)	Honoraires des commissaires aux comptes	39
24)	Événements postérieurs à la clôture	39
	• Renouvellement de la DSP sur le casino de Collioure	39

A. ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Actif (en milliers d'euros)	Au 31.10.2017	Au 31.10.2016	Notes
Goodwill	21 093	21 099	1
Immobilisations incorporelles	153	138	3
Immobilisations corporelles	10 602	10 055	4
Participations entreprises associées	-	920	
Actifs financiers non courants	221	218	5
Impôts différés	182	182	12
Actifs non courants	32 251	32 612	
Stocks et en-cours	155	148	6
Clients	174	743	7
Autres actifs courants	1 714	1 456	7
Actifs d'impôt exigible	810	470	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 067	1 933	9
Actifs courants	4 920	4 750	
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	1 198	-	
Total de l'actif	38 369	37 362	

Passif (en milliers d'euros)	Au 31.10.2017	Au 31.10.2016 retraité	Notes
Capital	11 764	14 004	8
Réserves consolidées	6 808	4 021	
Résultat net part du Groupe	1 017	546	
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	19 589	18 571	
Participations ne donnant pas le contrôle	75	101	
Capitaux propres	19 663	18 672	
Emprunts auprès des établissements de crédit	36	54	9
Emprunts et dettes financières divers	1 320	10	9
Passifs échelonnés non-courant	4 020	5 771	9
Autres passifs non courants	2 274	154	10
Provisions non courantes	846	877	11
Impôts différés	-	-	12
Passifs non courants	8 497	6 866	
Emprunts auprès des établissements de crédit	179	53	9
Emprunts et dettes financières divers	682	429	9
Passifs échelonnés courant	1 455	1 988	9
Fournisseurs	2 103	1 607	13
Dettes fiscales et sociales	3 422	3 352	14
Autres passifs courants	2 301	4 321	15
Provisions courantes	68	74	11
Passifs d'impôt exigible	-	-	
Passifs courants	10 209	11 825	
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	-	-	
Total du passif et des Capitaux Propres	38 369	37 362	

B. ETAT DU RESULTAT NET

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2017	Au 31.10.2016 retraité	Notes
Chiffre d'affaires	26 586	21 954	
Prélèvements	(9 032)	(7 434)	
Chiffre d'affaires net de prélèvements	17 555	14 520	
Autres produits de l'activité	38	56	
Produits des activités ordinaires	17 593	14 576	
Achats consommés	(1 034)	(964)	
Charges externes	(5 804)	(4 838)	
Charges de personnel	(7 462)	(6 319)	21
Impôts et taxes	(705)	(612)	
Dotation nette aux amortissements	(1 792)	(1 208)	
Dépréciations nettes des reprises :			
Sur actifs financiers			
Sur actifs courants	(3)	12	
Provisions nettes des reprises	26	(50)	
Autres produits opérationnels	31	(250)	
Autres charges opérationnelles	(199)	147	
Résultat opérationnel courant	653	495	
Autres produits opérationnels non courants	647	1 100	17
Autres charges opérationnelles non courantes	(395)	(1 822)	17
Résultat opérationnel	904	(227)	
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	
Coût de l'endettement financier brut	(25)	(11)	9
Coût de l'endettement financier net	(25)	(11)	
Autres produits financiers	671	1 480	
Autres charges financières	(942)	(478)	
Résultat avant impôt	609	764	
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	43	54	18
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	278	(60)	II (8)
Résultat net de la période	929	757	
Résultat net de la période attribuable aux			
- propriétaires de la société	1 017	546	
- participations ne donnant pas le contrôle	(88)	211	
Résultat net par action (part du Groupe)	0,20 €	0,11 €	19
Résultat net dilué par action (part du Groupe)	0,20 €	0,11 €	

B2. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2017	Au 31.10.2016
Résultat net de la période	929	757
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	3	(22)
Autres éléments	-	-
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global de la période attribuable aux propriétaires de la société	932	735
Résultat global de la période attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(88)	211
Résultat global de la période	1 020	524

C. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2017	Au 31.10.2016	Notes
Résultat net des activités poursuivies	929	757	
Résultat net d'impôt des activités en cours de cession	(278)	(20)	
Charges d'intérêts	20	22	
Produits d'intérêts	(15)	(5)	
Impôt sur les sociétés	(341)	(243)	
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	1 760	2 445	3
Autres (produits) et charges calculés	283	(1 028)	
(Plus-values), moins-values de cession	122	(281)	
Capacité d'autofinancement	2 480	1 647	
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks	(7)	39	6
Clients	569	(241)	7
Fournisseurs	997	(281)	13
Variation des autres actifs et passifs	(381)	489	
Impôt (payé) ou remboursé	-	97	
Flux de trésorerie provenant de (utilisé dans) l'exploitation	3 658	1 751	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2 542)	(2 523)	3
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(1)	(1)	5
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise	-	(830)	
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	67	736	
Cessions d'immobilisations financières	-	131	5
Cessions d'actifs non courants et groupe d'actifs	-	-	
Intérêts reçus	15	5	
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	(1 427)	-	3
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations d'investissement	(3 888)	(2 481)	
Dividendes mis en paiement			
Autres variations (comptes courants d'associés)	1 646	-	
Souscription d'emprunts			
Remboursement d'emprunts	(47)	(31)	9
Remboursement Passifs SFC & Collioure	(1 282)	-	9
Trésorerie bloquée affectée au plan de continuation de SFC	-	(314)	
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	(87)	17	9
Intérêts payés	(20)	(13)	
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations de financement	211	(342)	
Variation de trésorerie	(20)	(1 072)	
Trésorerie nette à l'ouverture de la période	1 926	2 998	
Trésorerie nette à la clôture de la période	1 906	1 926	

D. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Résultat	Réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Au 31.10.2015 Normes IFRS	14 004	548	3 500	18 052	(115)	17 937
Affectation du résultat		(548)	548			
Résultat de l'exercice		546		546	211	757
Distribution de dividendes						
Autres variations						
Variation de périmètre			(27)	(27)	5	(22)
Au 31.10.2016 Normes IFRS	14 004	546	4 021	18 571	101	18 672
Affectation du résultat		(750)	750			
Résultat de l'exercice		1 017		1 017	(88)	929
Distribution de dividendes						
Autres variations	(2 240)		2 240			
Variation de périmètre			1	1	61	62
Au 31.10.2017 Normes IFRS	11 764	1 017	6 808	19 589	74	19 663

E. INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à IFRS 8, l'information sectorielle intégrée aux états financiers reflète la réalité opérationnelle du Groupe sur lequel s'appuie la Direction pour analyser l'activité, prévoir les investissements et mesurer sa performance.

L'activité de la Société Franco-Belge de Casinos et ses filiales, historiquement intégrées à 100% dans le reporting opérationnel du Groupe n'est pas inclus dans la présentation ci-dessous, cette activité étant en cours de cession (cf : Faits caractéristiques de la période)

INFORMATIONS SECTORIELLES	GRUPE SFC	CASINO DE GRUISSAN	CASINO DE CHATEL- GUYON	CASINO DE PORT LA NOUVELLE	CASINO DE COLLIOURE	CASINO DE CHAMONIX	CASINO DE CAPVERN	STRUCTURE	INTRA- GROUPE
Chiffre d'affaires brut	26 586	9 075	5 885	2 305	2 557	3 030	3 462	715	(443)
Prélèvements	(9 032)	(3 590)	(2 183)	(455)	(749)	(947)	(1 107)	0	0
Chiffre d'affaires	17 555	5 485	3 701	1 851	1 807	2 083	2 355	715	(443)
Autres produits opérationnels	38	27	0	3	8	0	1	0	0
Produits des activités ordinaires	17 593	5 512	3 701	1 854	1 815	2 083	2 356	715	(443)
Achats consommés	(1 034)	(301)	(194)	(272)	(89)	(41)	(137)	0	0
Charges externes	(5 804)	(1 182)	(878)	(400)	(713)	(742)	(910)	(1 421)	443
Charges de personnel	(7 462)	(2 174)	(1 023)	(894)	(702)	(1 235)	(862)	(572)	0
Impôts et taxes	(705)	(231)	(130)	(60)	(56)	(126)	(93)	(8)	0
Dotations nettes aux amortissements	(1 792)	(378)	(429)	(171)	(266)	(182)	(341)	(26)	0
Dépréciations nettes des reprises :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sur immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sur actifs financiers	(3)	0	0	0	0	0	0	(3)	0
Sur actifs courants	26	(20)	(3)	0	0	55	(16)	11	0
Provisions nettes des reprises	31	(2)	(0)	1	(0)	(11)	43	0	0
Autres produits et charges opérationnels	(199)	(100)	(4)	40	(37)	(64)	(23)	(10)	0
Résultat opérationnel courant	653	1 124	1 040	98	(48)	(264)	18	(1 314)	0
EBITDA	2 390	1 523	1 472	268	218	(125)	331	(1 296)	0
Autres produits et charges opérationnels non courants	252	(34)	0	(21)	426	(20)	(141)	42	0
Résultat opérationnel	904	1 089	1 040	77	378	(284)	(123)	(1 272)	0
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	25	(25)
Coût de l'endettement financier brut	(25)	(3)	0	(10)	0	(17)	(14)	(7)	25
Coût de l'endettement financier net	(25)	(3)	0	(10)	0	(17)	(14)	18	0
Autres produits et charges financiers	(271)	2	(1)	(0)	(115)	6	(0)	(162)	0
Résultat avant impôt	609	1 089	1 038	67	263	(295)	(137)	(1 416)	0
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	43	(323)	(307)	(8)	(2)	2	3	677	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	651	766	732	59	261	(293)	(134)	(739)	0

F. ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

Préambule sur la présentation des comptes

Correction d'erreur entre le résultat « part du groupe » et le résultat « minoritaires ».

La Société des Eaux Minérales et des établissements thermaux de Châtel- Guyon SEMCG dispose d'une créance en compte courant envers SFC d'un montant de 1 213 K€ dépréciée à hauteur de 1 212 K€.

Cette société détenue, au 31/10/2016, à hauteur de 46,48 % par SFC est consolidée par intégration globale.

La dépréciation du compte courant est donc neutralisée pour l'établissement des comptes consolidés.

Cette neutralisation est comptabilisée en « part du groupe » pour son montant total (elle n'impacte pas les intérêts minoritaires).

Au cours de l'exercice 2015/2016, la dépréciation du compte courant a fait l'objet d'une reprise partielle de 382 K€, annulée en consolidation.

Cette annulation a été, par erreur, ventilée entre le résultat part du groupe et le résultat « minoritaires ».

Les comptes au 31/10/2016, présentés en comparatif des comptes 31/10/2017 ont été corrigés, cet impact est de 204 K€ entre le résultat « part du groupe » et le résultat « minoritaires ».

Comptes consolidés

I. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

Société Française de Casinos (SFC) est une société anonyme dont le siège social est sis 14, rue d'Antin – 75002 PARIS – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 010 467. Elle est cotée sur NYSE Euronext Paris, Eurolist compartiment C.

SFC est la société mère d'un groupe français spécialisé dans l'exploitation de casinos ainsi que les activités d'hôtellerie et de restaurants qui s'y rapportent (ci-après «SFC» ou «le Groupe»).

Les états financiers reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales.

En date du 19 mars 2018, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés annuel de SFC et en a autorisé la publication.

II. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE

1) Réduction du capital de Société Française de Casinos

En date du 22 juin 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réduire le capital d'un montant de 2.240.686,80 € par imputation des pertes par réduction de la valeur nominale des titres de 2,71 € à 2,31 €.

Après cette opération, le capital de Société Française de Casinos s'élève à 11.763.605,70 € et est composé de 5.092.470 actions de 2,31 € chacune.

2) Modification du plan de continuation de Société Française de Casinos

En date du 9 mars 2017, le Tribunal de Commerce de Paris a émis un avis favorable à la demande de modification du Plan de Continuation déposée le 3 novembre 2016 par la Société Française de Casinos. Les nouvelles modalités de son Plan d'apurement sont donc les suivantes :

- ✓ 2016 : 7% (508 K€ : cette échéance a été payée le 11 mars 2017)
- ✓ 2017 : 10% (726 K€ : cette échéance a été payée le 21 juillet 2017)
- ✓ 2018 : 20% (1.452 K€)
- ✓ 2019 : 25% (1.816 K€)
- ✓ 2020 : 15% (1.089 K€)

L'impact dans les états financiers est présenté en note 9 de la section V.COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT.

3) Renouvellement de la DSP et de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Gruissan

En date du 14 novembre 2016, la Convention de Délégation de Service Public du casino de Gruissan a été renouvelée pour 15 ans soit jusqu'au 29 février 2032.

En date du 21 février 2017, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Gruissan jusqu'au 28 février 2021.

4) Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur les casinos de Capvern, Port-la-Nouvelle et Chamonix

En date du 19 avril 2017, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Capvern jusqu'au 31 août 2018.

En date du 30 octobre 2017, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Port-la-Nouvelle jusqu'au 31 octobre 2022.

En date du 30 octobre 2017, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Chamonix jusqu'au 31 octobre 2019.

5) Désendettement et opérations sur capital du casino de Collioure

Pour rappel, le passif de CECPAS gelé par le redressement judiciaire comprenait notamment :

- une dette de 842 K€ vis-à-vis du groupe TAHOE (« créance TAHOE »), ancien actionnaire de CECPAS.
- une dette de 1 093 K€ vis-à-vis de la Société Générale (« créance SG »).

Ces dettes ont fait l'objet :

- pour la créance TAHOE, d'un rachat le 7 janvier 2017 par la société Frameliris, actionnaire de référence de la SFC,
- pour la créance SG, d'un rachat le 12 juillet 2017 par les sociétés Frameliris et Verneuil Finance (ex Verneuil Participations), tous deux actionnaires de la SFC.

Par un acte du 12 octobre 2017, Frameliris et Verneuil Finance ont décidé d'abandonner une partie de la valeur nominale de leur créance inscrite par subrogation au passif de la société CECPAS, soit un total abandonné de 655 K€ / 1 936 K€ comptabilisé en produit non courant dans les comptes du Groupe.

Par un acte du 12 octobre 2017, Frameliris, Verneuil Finance et SFC ont conclu un acte de cession de créances pour un montant global de 1 280 K€ des créances détenues par Frameliris et Verneuil Finance sur la CECPAS.

Le prix de cession, accepté par SFC, s'élève à la valeur actualisée de la dette Collioure dans les comptes consolidés du groupe, et inclus un engagement de la part des deux actionnaires de ne pas se faire rembourser en numéraire et de les apporter au capital de la société SFC.

Enfin, aux termes des décisions prises par l'associé unique du 27 octobre 2017, le capital social de la CECPAS a été augmenté d'une somme globale de 1.763 K€ par prélèvement sur le compte prime d'émission, de fusion et d'apport et par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible sur la société (1.680 K€) et par la création 88.150 actions de 20 €.

Puis réduit d'un montant de 3.463 K€ pour le porter à 100 K€ par imputation des pertes.

6) Transaction Société SEE CORTADE

Par avenant en date du 6 juillet 2017, les sociétés SEE CORTADE et SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS se sont rapprochées et ont décidé après négociations et concessions réciproques que la somme due par la société SEE CORTADE au titre de l'insuffisance de trésorerie tel que définie dans les actes d'acquisition et ses avenants est, d'un accord commun, fixée définitivement à la somme de 380 K€.

Cette somme sera versée par la SEE CORTADE à la Société CECPAS Casino de Collioure au plus tard le 30 juin 2018.

Un produit non courant a été constaté dans les comptes consolidés du Groupe au 31 octobre 2017.

7) Avancement du dossier d'ouverture du casino de Bagnères-de-Luchon

Suite à un appel d'offre, la Commune de Bagnères-de-Luchon a désigné Concessionnaire de Service Public : la Société du Casino de Bagnères-de-Luchon – SCBL, filiale à 100% de Société Française de Casinos.

Le Cahier des Charges et le Contrat d'occupation ont été signés le 9 juin 2016 et une demande d'autorisation d'exploitation des jeux dans le courant du mois de janvier 2017.

Des retards sont à déplorer dans ce dossier pour deux raisons :

- D'une part, la complexité du dossier technique pour l'installation dans une partie désaffectée des Thermes. Ces difficultés sont résolues et le permis de construire a été obtenu le 3 novembre 2017.

- D'autre part, une opposition farouche de quelques adversaires politiques de l'actuelle municipalité qui a orienté l'enquête publique et déposé un recours contre le permis de construire pour ralentir le processus

Malgré cela, la détermination tant de la Mairie que de la Société Française de Casinos reste intacte et tout est mis en œuvre pour que le casino soit ouvert à la fin de l'année 2018.

8) **Projet de cession des titres dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos**

En date du 21 septembre 2017, la Société Française de Casinos a entamé des négociations en vue de céder sa participation de 49% qu'elle détient dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos.

Au 31 octobre 2017 et en application d'IFRS 5, cette activité a été reclassée en « activité en cours de cession » dans le compte de résultat consolidé pour les exercices 2017 et 2016.

Cette « activité en cours de cession », auparavant mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe est détaillée ci-après :

	31.10.2017	31.10.2016
Chiffre d'affaires brut	14 365	5 494
Prélèvements	(5 292)	(2 041)
Chiffre d'affaires	9 073	3 453
Autres produits opérationnels	19	15
Produits des activités ordinaires	9 093	3 468
Achats consommés	(406)	(134)
Charges externes	(2 424)	(1 190)
Charges de personnel	(3 286)	(1 434)
Impôts	(311)	(159)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(1 367)	(483)
Autres charges (transfert de charges)	(344)	(129)
Résultat opérationnel courant	956	(61)
Autres produits et charges opérationnels non courants	(52)	(3)
Résultat opérationnel	904	(64)
Résultat financier	(141)	(38)
Produit d'impôt (impôt) sur les sociétés	(195)	(20)
Dépréciation pour maintien à la juste valeur		
Profit (perte) sur activités en cours de cession	567	(123)
Pourcentage de détention	49%	49%
Profit (perte) sur activités en cours de cession part du groupe	278	(60)

9) **Opérations sur capital de Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon – SEMCG**

Aux termes des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2017 et constatés par le Conseil d'Administration du 23 octobre 2017, le capital social a été augmenté d'une somme globale de 1.338 K€ puis réduit par imputation des pertes de 1.875 K€.

Au 31/10/2017, le nouveau capital social s'élève à 116.220 € représentant 38.740 actions.

10) **Appel d'offre Casino de Lamalou-les-Bains**

En date du 25 octobre 2017, la candidature de Société Française de Casinos a été retenue dans le cadre de la consultation de Délégation de Service Public concernant le casino de Lamalou-les-Bains.

III. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Secteur d'activité	Siège	RCS	Pourcentage d'intérêt et de contrôle	
				31.10.2017	31.10.2016
Société Française de casinos	Jeux	Paris	393 010 467	Société consolidante	
Casino de Gruissan	Casinos	Gruissan	305 322 042	100,00%	100,00%
Châtel Casino	Casinos	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	99,91%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Casinos	Port-la-Nouvelle	407 654 094	100,00%	100,00%
Cecpas Casino de Collioure	Casinos	Collioure	382 014 645	100,00%	100,00%
Casino de Chamonix Mont-Blanc	Casinos	Chamonix Mont-Blanc	387 565 823	100,00%	100,00%
Casino de Bagnères-de-Luchon	Casinos	Paris	820 966 455	100,00%	100,00%
Société Franco-Belge de Casinos	Casinos	Paris	818 055 428	49,00%	49,00%
SCI Foncière SFBC	Casinos	Paris	822 760 237	49,00%	49,00%
Casino de Port-Leucate	Casinos	Port-Leucate	433 635 489	49,00%	49,00%
Casino de Briançon	Casinos	Briançon	428 922 074	49,00%	49,00%
Casino de Carnac	Casinos	Carnac	423 872 340	49,00%	49,00%
200% Poker	Autres	Paris	522 208 933	68,46%	68,46%
Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon	Autres	Châtelguyon	395 780 380	48,95%	46,48%
Casino de Capvern	Casinos	Capvern	382 051 415	48,95%	46,48%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Autres	Châtelguyon	395 780 364	48,95%	46,48%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme	Autres	Paris	347 497 844	100,00%	100,00%

L'activité de la Société Franco-Belge de Casinos et ses filiales, les casinos de Port-Leucate, de Briançon, de Carnac et la SCI SFBC a été reclassée en « activité en cours de cession ».

Les autres sociétés du Groupe sont consolidées par intégration globale.

IV. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

RÉFÉRENTIEL

Déclaration de conformité

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Société Française de Casinos au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2017 sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne au 31 octobre 2017. Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Base de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe.

Le Groupe SFC a appliqué dans les états financiers clos au 31 octobre 2017 les normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui sont d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1^{er} novembre 2016.

Comptes consolidés

Normes, amendements et interprétations obligatoires au 1er novembre 2016 :

- ✓ les amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune » ;
- ✓ les amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- ✓ les amendements à IAS 16 et IAS 41 « Agriculture plantes productrices » ;
- ✓ l'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : modifications apportées à un plan de vente ou à un plan de distribution aux propriétaires » ;
- ✓ l'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir – mandats de gestion et application des amendements à IFRS 7 aux comptes condensés intermédiaires » ;
- ✓ l'IAS 19 « Avantages du personnel : taux d'actualisation – problématique du marché régional » ;
- ✓ l'IAS 34 « Information financière intermédiaire : information fournie ailleurs dans le rapport financier » ;
- ✓ les amendements à IAS 1 « Initiative concernant les informations à fournir dans la présentation des états financiers ».

L'application de ces normes n'a pas d'incidence sur le résultat et la situation financière du Groupe au 31 octobre 2017.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application obligatoire est postérieure aux exercices ouverts à compter du 1er novembre 2016 :

- ✓ l'IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- ✓ l'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et ses amendements ;
- ✓ les amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : application de l'exemption de consolidation ».
- ✓ l'IFRS 16 « Contrats de location » ;
- ✓ les amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes » ;
- ✓ les amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- ✓ les amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ».

Normes et amendements non adoptés par l'Union Européenne :

- ✓ les amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Entités d'investissement : application de l'exemption de consolidation ».

L'impact de l'application de la norme IFRS 15 et IFRS 16 est en cours d'analyse.

Le Groupe prévoit que leur application ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du groupe SFC.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges que sur les informations données dans les notes annexes.

Les estimations et hypothèses sont réalisées à partir des données historiques comparables et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables. La direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de façon continue afin de s'assurer de leur pertinence au regard de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées. Les principales règles d'estimations appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessous et concernent :

- la valorisation au bilan des actifs corporels, incorporels et des écarts d'acquisition. Le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant à un test de dépréciation (note 5 ci-

après et note 2 dans la section « V - COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT ») ;

- la valorisation des passifs financiers et notamment les passifs étalés dans le cadre de plan (note 17 ci-après et note 9 dans la section « V - COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT »).

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE CASINOS

En France, la tenue de maisons de jeux de hasard est soumise à des lois et réglementations spécifiques.

Les autorisations d'ouverture sont accordées par le Ministre de l'Intérieur, qui en fixe la durée, le Conseil Municipal de la commune d'exploitation, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, fixant, en fonction d'un cahier des charges, la durée de la concession, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Les échéances des contrats de concession et des autorisations des jeux, dont sont titulaires les filiales du Groupe, sont les suivantes :

Société	Commune	Jeux exploités	Activités autres liées au contrat	Date de fin de contrat	Date de renouvellement de l'autorisation des jeux
Casino de Gruissan	Gruissan	114 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	29.02.2032	28.02.2021
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	50 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	23.11.2022	31.10.2022
Châtel casino	Châtel-Guyon	63 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	31.10.2021	31.10.2020
Casino de Collioure	Collioure	75 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	05.05.2023	05.05.2018
Casino de Chamonix	Chamonix	75 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	04.06.2026	31.10.2019
Casino de Capvern	Capvern	75 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	21.12.2021	31.08.2018
Casino de Port-Leucate	Port-Leucate	75 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	31.01.2026	30.06.2022
Casino de Briançon	Briançon	75 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	30.09.2030	30.09.2019
Casino de Carnac	Carnac	75 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	17.06.2020	20.06.2020

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1) Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale.

Comptes consolidés

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

2) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er novembre 2009, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, SFC a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode d'un goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et SFC comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Cette option s'applique transaction par transaction.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

L'analyse des goodwill est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) sont constatées si le groupe n'acquiert pas 100% d'une société sur la base de la juste valeur nette des actifs et passifs acquis.

3) Date de clôture

Excepté les sociétés civiles immobilières, dont l'exercice se clôt le 31 décembre, l'ensemble des sociétés intégrées du groupe clôture au 31 octobre. Les états financiers des sociétés, dont la date de clôture ne coïncide pas avec le 31 octobre, sont pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe sur la base d'une situation sur douze mois se terminant le 31 octobre de chaque année.

RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

4) Goodwill

Les goodwill sont évalués à leur coût (cf. note 2 – Regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le groupe sont décrites au paragraphe "Tests de dépréciation" ci-après.

5) Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les goodwill et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées par unité génératrice de trésorerie. Celles-ci sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue engendre des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu 6 UGT pour ses tests de dépréciation :

- Casino de Gruissan
- Casino de Châtel-Guyon
- Casino de Port la Nouvelle
- Casino de Collioure
- Casino de Chamonix-Mont-Blanc
- Casino de Capvern

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une dépréciation est constituée sur le poste «Dépréciation des actifs» du compte de résultat. Cette dépréciation est imputée en priorité sur les goodwill.

La valeur recouvrable de ces UGT correspond à la plus élevée de leur juste valeur, diminuée des coûts de vente, et de leur valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Les valeurs d'utilité sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie nets actualisés après impôt, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Les projections sont basées sur une durée de 5 ans. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital après impôt ajusté d'une prime de risque si nécessaire. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles.

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

6) Immobilisations

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Le Groupe a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles selon la méthode du coût.

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur si cette dernière peut être estimée de manière fiable.

Leur durée d'utilité est appréciée comme étant finie ou indéfinie. Les logiciels appartiennent à la première catégorie et sont amortis en mode linéaire sur leur durée d'utilité prévue, allant de 1 an à 3 ans.

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont immobilisés, comme élément du coût, sur la période de temps nécessaire pour préparer l'actif à son utilisation prévue.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions :
 - Gros œuvre et structure : Linéaire sur 20 à 50 ans
 - Aménagements : Linéaire sur 8 à 15 ans
- Installations techniques : Linéaire sur 2 à 10 ans
- Machines de jeux : Linéaire sur 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : Linéaire sur 1 à 10 ans

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable car celle-ci est non significative.

7) Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente ou d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

À l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

● Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont des actifs disponibles à la vente, comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

● Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par le groupe SFC qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des concessionnaires de véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste «clients et autres débiteurs» et au passif dans le poste «passifs financiers courants».

Une provision individualisée pour dépréciation est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré,
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions.

Si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité.

Si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

8) Stocks

Les marchandises et les matières premières sont évaluées au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci s'avère inférieure.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré premier sorti. Compte tenu de la forte rotation des stocks composés essentiellement de matières périssables, cette méthode est approximée, pour la majeure partie des stocks, par une évaluation au dernier coût d'achat.

9) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprennent les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ils sont considérés comme détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus des équivalents de trésorerie.

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

10) Capitaux propres

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de SFC), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SFC. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « Autres produits opérationnels » ou en « Autres charges opérationnelles », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissements.

11) Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les indemnités de départ, les provisions sont déterminées de la façon suivante : la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. L'ensemble des écarts actuariels générés est immédiatement comptabilisé en autres éléments du résultat global.

12) Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Les autres provisions, courantes ou non courantes, sont principalement relatives aux éléments suivants :

- litiges,
- provision pour jackpot progressif

13) Subventions

Les subventions d'investissements figurent en autres passifs courants ou non courants suivant l'échéance de leur rythme de reprise. Les reprises de subventions sont échelonnées sur la durée d'amortissement des biens qui en ont bénéficié et enregistrées dans le résultat au niveau des autres produits opérationnels.

Pour l'application particulière du plan comptable des casinos, les subventions issues du prélèvement à employer, correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du barème de prélèvement progressif, doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique. Elles sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

Les subventions d'exploitation sont, quant à elles, reprises au rythme des charges qu'elles financent.

14) Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

15) Actifs et passifs courants et non courants

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le Groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

16) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles. En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

17) Passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39. A l'exception des instruments dérivés, l'ensemble des passifs financiers, notamment les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes est comptabilisé initialement à la juste valeur, puis au coût amorti.

Les instruments composés sont quant à eux analysés par composantes.

- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément dans les dettes et les capitaux propres,
- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et un dérivé qui n'est pas un instrument de capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément comme une composante dette, d'une part, et un dérivé, d'autre part.

18) Revenus

Les revenus sont constitués par le produit brut des jeux, les droits d'entrée jeux, le chiffre d'affaires des activités de restauration, des activités hôtelières et de toute autre activité annexe. Le chiffre d'affaires net de prélèvements correspond aux sommes mises moins les prélèvements sur les jeux représentant le prélèvement communal, le prélèvement de l'État fixe et progressif ainsi que la CRDS et la CSG assis sur tout ou partie du produit brut des jeux ainsi que les sommes redistribuées aux joueurs.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les produits d'intérêts sont enregistrés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes reçus sont comptabilisés dès lors que le droit à recevoir des dividendes est avéré.

19) Résultat opérationnel courant

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra) les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

20) Charges ou produits opérationnels non courants

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels et les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

21) Coût de financement

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des dettes auprès des établissements de crédit ou auprès de tiers et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

22) Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les obligations convertibles en actions ou les options de souscription et d'achat d'actions.

23) Informations sectorielles

L'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités de SFC ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (la Direction Générale) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Cette information sectorielle est donc présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. Elle est organisée selon les secteurs suivants : casinos et holding. Toutefois, et afin de refléter la réalité opérationnelle du Groupe, les données opérationnelles des sociétés sous contrôle conjoint sont intégrées à 100% comme dans le reporting opérationnel du Groupe, sur lequel s'appuie la Direction pour analyser l'activité, prévoir les investissements et mesurer sa performance.

V. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

1) Goodwill

	31.10.2017	31.10.2016
Valeur d'acquisition à l'ouverture	21 099	21 559
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	-
Augmentation	-	854
Diminution	(6)	(1 313)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	-	-
Valeur d'acquisition à la clôture	21 093	21 099
Dont :		
Casino de Gruissan	11 214	11 214
Casino de Châtel-Guyon	7 869	7 869
Casino de Collioure	567	567
Casino de Port la Nouvelle	596	596
Casino de Capvern	578	584
Casino de Chamonix	270	270
	21 093	21 099

Les comptes semestriels ont permis de réajuster le goodwill déterminé lors de la reprise du casino de Capvern qui passe ainsi de 584 K€ à 578 K€.

Conformément à IAS 36, le Groupe a effectué un test de perte de valeur du goodwill à la clôture de l'exercice 2016-2017 (cf note 2), et compte tenu des résultats du test de perte de valeur, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur l'exercice.

2) Tests de perte de valeur

Méthode d'élaboration et hypothèses sous-tendant les tests d'impairment à la clôture

Les UGT retenues correspondent aux casinos exploités par le Groupe SFC.

Le test de dépréciation de ces goodwill est réalisé en déterminant pour chaque UGT une valeur d'utilité selon la méthode suivante de calcul des valeurs recouvrables :

- estimation des flux de trésorerie futurs attendus basés sur les plans d'affaires à cinq ans, établis par la Direction de chaque UGT et validés par la Direction du groupe ;
- les flux de trésorerie sont calculés selon la méthode de l'actualisation des flux futurs (EBITDA (résultat opérationnel avant amortissements) +/- variation de BFR - impôt normatif - investissements) ;
- la valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini ;
- l'actualisation des flux de trésorerie se fait sur la base du coût moyen pondéré du capital (« Weight Average Cost of Capital : WACC »), déterminé en fonction des paramètres financiers de rendement et de risque de nature sectorielle sur les marchés dans lesquels évolue l'UGT testée.
- renouvellement des DSP et des autorisations de jeux dans le temps aux conditions actuelles. (Cette hypothèse est basée sur l'historique de renouvellement dans le secteur)

Les paramètres de calcul du WACC retenus par SFC ont été déterminés comme suit :

- taux sans risque : rendement des obligations d'État françaises à 10 ans, moyenne 1 an au 31 octobre 2017 majoré d'une prime de marché action ;
- « bêta » endettés des sociétés comparables : « bêta » observés à la date de calcul du WACC (dans la mesure où le « bêta » est issu d'une régression linéaire sur les deux dernières années, il reflète une sensibilité moyen terme de la valeur des titres d'une société donnée par rapport à l'ensemble du marché) ;
- « spread » de crédit : spread des emprunts privés ;
- taux d'impôt : taux d'imposition des sociétés en France.

Les hypothèses structurantes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2016-2017	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Chamonix	Capvern
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2018/2022	2018/2022	2018/2022	2018/2022	2018/2022	2018/2022
Taux d'actualisation	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%
Taux de croissance du CA à moyen terme	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%
Chiffre d'affaires 2016-2017	9 075 K€	5 885 K€	2 305 K€	2 557 K€	3 030 K€	3 462 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2022)	32,4%	41,6%	21,9%	26,8%	19,3%	32,5%

Les plans d'affaires des participations ont été établis sur la base de la meilleure estimation de la direction des incidences de la situation économique actuelle. Ils tiennent compte notamment d'une rationalisation des coûts relatifs à chaque exploitation ainsi que d'une croissance mesurée du chiffre d'affaires.

Pour rappel, les hypothèses structurantes 2015-2016 étaient les suivantes :

2015-2016	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Chamonix
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2017/2021	2017/2021	2017/2021	2017/2021	2017/2021
Taux d'actualisation	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%
Taux de croissance du CA à moyen terme	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%
Chiffre d'affaires 2015-2016	9 248 K€	5 410 K€	2 267 K€	2 433 K€	2 494 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2021)	32,1%	42,9%	21,9%	27,0%	14,0%

Test de sensibilité (conformément aux recommandations de l'AMF)

- Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Evolution du taux d'actualisation / K€	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Chamonix	Capvern
8,80%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
8,30%	X	X	X	X	X	X
7,80%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation

- Test de sensibilité sur l'évolution de la rentabilité :

Evolution de la rentabilité / K€	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Chamonix	Capvern
+1pt	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
X	X	X	X	X	X	X
-1pt	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation

Variation de l'hypothèse clé qui ramènerait la valeur d'utilité de chaque unité à sa valeur comptable :

- Gruissan : baisse de la rentabilité attendue en 2022 de 8 points ;
- Châtelcasino : baisse de la rentabilité attendue en 2022 de 13 points ;
- Port-La-Nouvelle : baisse de la rentabilité attendue en 2022 de 7,8 points ;
- Collioure : baisse de la rentabilité attendue en 2022 de 2,1 points ;
- Chamonix : baisse de la rentabilité attendue en 2022 de 14,4 points ;
- Capvern : baisse de la rentabilité attendue en 2022 supérieure à 30 points.

3) Immobilisations incorporelles

	31.10.2017	31.10.2016
Valeur brute à l'ouverture	377	357
Acquisitions	34	
Diminutions	(116)	(3)
Variation de périmètre	-	23
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-
Valeur brute à la clôture	295	377
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	239	229
Dotation de l'exercice	17	13
Reprise de l'exercice	(114)	(3)
Variation de périmètre	-	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	142	239
Valeur nette	153	138
Dont :		
Autres	-	6
Casinos	153	132
	153	138

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2016	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2017
Autres immobilisations incorporelles	377	34	(116)			295
Valeurs brutes	377	34	(116)	-	-	295
Autres immobilisations incorporelles	239	17	(116)			142
Amort. et pertes de valeurs *	239	17	(116)	-	-	142
Valeurs nettes	138	16	-	-	-	153
(*) Dont pertes de valeur	-					-

Les mouvements de l'exercice 2015/2016 s'analysent ainsi :

	31.10.2015	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2016
Autres immobilisations incorporelles	357		(3)		23	377
Valeurs brutes	357	-	(3)	-	23	377
Autres immobilisations incorporelles	229	13	(3)			239
Amort. et pertes de valeurs *	229	13	(3)	-	-	239
Valeurs nettes	128	(13)	-	-	23	138
(*) Dont pertes de valeur	-					-

4) Immobilisations corporelles

	31.10.2017	31.10.2016
Valeur brute à l'ouverture	21 495	16 988
Acquisitions	2 509	4 703
Diminutions	(4 549)	(1 320)
Variation de périmètre	-	1 123
Valeur brute à la clôture	19 455	21 495
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	11 440	11 108
Dotations de l'exercice	1 775	1 196
Reprise de l'exercice	(4 361)	(864)
Variation de périmètre	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	8 853	11 440
Valeur nette	10 602	10 055
Dont :		
Autres	83	69
Casinos	10 519	9 986
	10 602	10 055

Les investissements ont représenté dans les casinos de Gruissan 253 K€, Port-la-Nouvelle 261 K€, Châtel-Guyon 457 K€, Collioure 257 K€, Chamonix 118 K€ et Capvern 962 K€.

Le groupe a investi 1 700 K€ pour l'acquisition de nouvelles machines à sous ou de nouveaux kits et 687 K€ pour l'agencement et la rénovation de ces exploitations.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2016	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2017
Terrains	47	1	(176)			(129)
Constructions	4 372	9	(256)			4 126
Installations techniques	11 014	1 701	(2 956)			9 759
Autres immobilisations corporelles	6 062	609	(1 160)			5 510
Immobilisations en cours	-	189				189
Valeurs brutes	21 495	2 509	(4 549)	-	-	19 455
Terrains	-		(176)			(176)
Constructions	2 365	334	(236)			2 463
Installations techniques	5 315	971	(2 825)			3 462
Autres immobilisations corporelles	3 760	469	(1 124)			3 105
Immobilisations en cours	-					-
Amort. et pertes de valeurs *	11 440	1 775	(4 361)	-	-	8 853
Valeurs nettes	10 055	734	(187)	-	-	10 602
(*) Dont pertes de valeur	-					-

Les mouvements de l'exercice 2015/2016 s'analysent ainsi :

	31.10.2015	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2016
Terrains	47					47
Constructions	4 008				364	4 372
Installations techniques	8 046	3 396	(964)		536	11 014
Autres immobilisations corporelles	4 857	1 308	(356)	30	223	6 062
Immobilisations en cours	30			(30)		-
Valeurs brutes	16 988	4 703	(1 320)	-	1 123	21 495
Terrains	-					-
Constructions	2 185	180				2 365
Installations techniques	5 315	677	(677)			5 315
Autres immobilisations corporelles	3 609	339	(187)			3 760
Immobilisations en cours	-					-
Amort. et pertes de valeurs *	11 108	1 196	(864)	-	-	11 440
Valeurs nettes	5 881	3 507	(456)	-	1 123	10 055
<i>(*) Dont pertes de valeur</i>	-					-

5) Autres actifs financiers non courants

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
Valeur brute	-	1	85	145	231
Cumul des pertes de valeur	-	-	(13)	-	(13)
Valeur nette au 31.10.2016	-	1	72	145	218
Investissements		1	1	1	3
Cessions, remboursements		(1)			(1)
Variation de périmètre					
Augmentation (diminution) provenant des pertes de valeur			1		1
Valeur brute	-	1	86	146	233
Cumul des pertes de valeur	-	-	(12)	-	(12)
Valeur nette au 31.10.2017	-	1	74	146	221

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les prêts consentis dans le cadre de l'effort de construction ainsi que les autres actifs financiers (dépôts de garantie).

6) Stocks et en-cours

	31.10.2017		31.10.2016	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	142	142	138	138
Stocks de marchandises	13	13	10	10
Total	155	155	148	148

7) Clients et autres actifs courants

	31.10.2017	31.10.2016
Créances clients et comptes rattachés	313	913
Créances sur l'État (sauf impôt sur les sociétés)	843	674
Créances sur le personnel	42	14
Créances auprès des organismes sociaux	3	11
Autres créances diverses	706	330
Charges constatées d'avance	178	168
Trésorerie bloquée affectée au plan de continuation de SFC	-	314
Valeur brute	2 085	2 424
Dépréciation des créances clients	(139)	(170)
Dépréciation des créances diverses	(59)	(55)
Valeur nette	1 887	2 199

Les créances clients et autres actifs courants ne portent pas intérêt.

8) Capitaux propres

		% du Capital	% des Droits de vote
Framéliris	1 886 627	37,05%	37,05%
Verneuil Participations	994 065	19,52%	19,52%
Électricité et Eaux de Madagascar	502 000	9,86%	9,86%
Foch Investissements	942 415	18,50%	18,50%
Matignon	167 639	3,29%	3,29%
Invest Securities	94 736	1,86%	1,86%
Mery Sanson NP/USUF	80 263	1,58%	1,58%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	101 106	1,99%	1,99%
Public	323 619	6,36%	6,36%
Au 31.10.2016	5 092 470 actions	100,00%	100,00%
Framéliris	1 886 627	37,05%	37,05%
Verneuil Finance	994 065	19,52%	19,52%
Viktoria Invest	502 000	9,86%	9,86%
Foch Investissements	942 415	18,50%	18,50%
Matignon	167 639	3,29%	3,29%
Invest Securities	94 736	1,86%	1,86%
Mery Sanson NP/USUF	80 263	1,58%	1,58%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	101 106	1,99%	1,99%
Public	323 619	6,36%	6,36%
Au 31.10.2017	5 092 470 actions	100,00%	100,00%

• Autorisations accordées

Par autorisations accordées lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 juin 2017, le conseil d'administration dispose du pouvoir :

i) d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par voie d'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la société ou à des titres de créances ou par l'emploi conjoint de ces procédés régis par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Ces valeurs mobilières pourront revêtir la forme de titres subordonnés, à durée déterminée ou non, et pourront être émises soit en euros, soit en devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises.

ii) dans la limite d'un montant maximal de 15 millions d'euros de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société.

iii) d'augmenter, dans les trente jours de la clôture de la souscription lorsque la Société constatera une demande excédentaire, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription et dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale.

9) Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts auprès des établissements de crédit », à moins et plus d'un an, des Passifs actualisés de la Société Française de Casinos et du casino de Collioure dans le cadre de leurs Plans de Continuation respectifs, augmentées des avances consenties par les associés ou sociétés apparentées inscrites en « Emprunts & dettes financières divers », courants comme non courants, diminués du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan.

	31.10.2017	31.10.2016
Passifs financiers non courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à plus d'un an	36	54
Emprunts & dettes financières divers à plus d'un an	1 322	10
Passifs échelonnés non courant Société Française de Casinos	2 752	3 332
Passifs échelonnés non courant CECPAS Casino de Collioure	1 267	2 439
	I	5 835
<i>Dont : Échéances à plus d'un an et moins de cinq ans</i>	4 424	3 938
<i>Échéances à plus de cinq ans</i>	953	1 897
Passifs financiers courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an	17	47
Intérêts courus sur emprunts	-	-
Banques créditrices	161	6
Passifs échelonnés courant Société Française de Casinos	1 409	1 898
Passifs échelonnés courant CECPAS Casino de Collioure	45	91
Emprunts & dettes financières divers à moins d'un an	683	429
	II	2 470
Trésorerie bloquée affectée au plan de continuation de SFC	III	314
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
OPCVM	-	-
Disponibilités	2 067	1 933
	IV	1 933
Endettement financier net (I + II – III – IV)	5 624	6 058

La désactualisation du passif de la société SFC a représenté 167 K€ et celle de Collioure de 114 K€, (dont 770 K€ de charge financière liée à la désactualisation du passif et 656 K€ d'abandon de créance ; cf Faits caractéristiques de la période)

• Emprunts auprès des établissements de crédit

	31.10.2017	31.10.2016
Un crédit consenti par la Société Générale le 23.04.2014 à la Société du Casino de Capvern. D'un montant initial de 150 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 2,75% et est remboursable en 55 mensualités constantes de 2 905,88 € du 16.10.2014 au 16.04.2019.	51	84
Un crédit consenti par la CGI, Compagnie Générale de Location d'Équipement le 07.11.2013 à la Société du Casino de Capvern. D'un montant initial de 50 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 7,584% et est remboursable en 48 mensualités constantes de 1 232,42 € du 10.12.2013 au 10.11.2017.	3	17
Total courant et non courant	54	101

● **Emprunts et dettes financières divers à moins d'un an**

	31.10.2017	31.10.2016
Avances consentis par les associés ou sociétés apparentées :		
Frameliris	336	-
Société Franco-Belge de Casinos	296	291
	632	291
Divers	51	138
Total	683	429

Passif échelonné de Société Française de Casinos

Les informations concernant la nature, la composition et les conditions du passif liées au Plan de continuation de la société SFC sont disponibles au point 1 des « Faits caractéristiques de la période » des présents comptes.

Suite à la modification du plan de continuation de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS par jugement du Tribunal de Commerce de Paris du 9 mars 2017, la valeur actualisée de la dette a été effectuée sur la base du nouvel échéancier en conservant le taux initialement retenu de 4,3% (taux déterminé initialement sur la base des obligations françaises de catégorie AA au 31/12/2011). Le groupe considère donc qu'il n'y a pas extinction de la dette au sens d'IAS 39.40.

Selon IAS 39.40, il y a extinction de la dette, entraînant la décomptabilisation du passif financier et la comptabilisation d'un nouveau, si les modifications de la dette sont considérées comme substantielles :

- une modification concernant la moitié de la dette sur sa maturité et son taux d'intérêt et, pour l'autre moitié, sur la mise en place de remboursements (nominal et intérêts) rendus aléatoires car liés à la capacité de rembourser de la société et à la réalisation d'événements futurs incertains, s'analyse, selon la Commission des études comptables de la CNCC, comme substantielle ;
- le test quantitatif prévu par IAS 39 consiste à comparer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions (y compris les éventuelles commissions versées) à celle des flux de trésorerie restant dus au titre du passif initial, en retenant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt effectif (TIE) d'origine. Si la différence est d'au moins 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie dans les conditions d'origine, alors la modification est substantielle.

La modification du plan entraîne une diminution de la valeur actuelle (déterminée à la date de modification du plan et au taux de 4,3 %) de 118 K€ soit 2,2 %. La modification du plan n'est donc pas substantielle au sens d'IAS 39.

L'ensemble des postes regroupés sous la rubrique « Passif de Société Française de Casinos » dans le cadre du Plan de Continuation de la Société Française de Casinos se décompose ainsi :

● **Nature du passif de Société Française de Casinos dans le cadre du plan de continuation**

	31.10.2017		
	07/2018	07/2019	07/2020
Passif de la Société Française de Casinos			
Dettes fiscales et sociales	3	3	2
Dettes fournisseurs	136	170	101
Dette Partouche	712	890	534
Dette obligataire	441	552	331
Autres dettes	160	201	120
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation avant actualisation	1 453	1 816	1 089
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	(43)	(127)	(118)
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation après actualisation	1 409	1 689	971
Dettes non déclarées, non éteintes	-	-	93
Total	1 409	1 689	1 064

Passif échelonné de la CECPAS Casino de Collioure

Frameliris et Verneuil Finance ont acquis des créances incluses dans l'échéancier du plan de redressement de Collioure.

- Créance TAHOE d'un montant nominal de 842 K€ acquise par Frameliris
- Créance Société Générale d'un montant nominal de 1 031K€ et 63 K€ d'intérêts acquise par Frameliris et Verneuil Finance

Frameliris et Verneuil Finance ont consenti un abandon partiel de ces créances pour un montant nominal de 656 K€. Le solde de 1.280 K€ a été cédé à SFC et incorporé au capital du casino de Collioure.

Cet abandon ne modifie pas la maturité, ni le taux d'intérêts de la dette. Il n'y a donc pas extinction de la dette au sens d'IAS 39.40.

Par contre, la modification de l'échéancier entraîne une forte diminution de l'impact actuariel. La perte actuariel de 770 K€ a été comptabilisée en charge financière et l'abandon de créance de 656 K€ en produit financier.

Les informations concernant la nature, la composition et les conditions du passif liées au Plan de continuation de la société CECPAS Casino de Collioure au point 4 des « Faits caractéristiques de la période » des comptes consolidés au 31 octobre 2016 et ci-dessous :

	31.10.2017								
	05/18	05/19	05/20	05/21	05/22	05/23	05/24	05/25	05/26
Passif du Casino de Collioure									
Dettes fiscales et sociales	19	37	37	37	37	37	37	37	445
Dettes fournisseurs	24	47	47	47	47	47	47	47	568
Dettes bancaires	4	10	10	10	10	10	10	10	113
Autres dettes à échoir	-	-	-	-	-	-	-	-	130
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation avant actualisation	47	94	94	94	94	94	94	94	1 256
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	(2)	(8)	(13)	(18)	(22)	(26)	(30)	(33)	(494)
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation après actualisation	45	86	81	76	72	68	64	61	762

- **Avances consenties par les associés et les sociétés apparentées**

Outre la dette de 813 K€ vis-à-vis de Verneuil Finance et la dette de 468 K€ vis-à-vis de Frameliris qui sont destinées à être converties au capital de SFC, les avances consenties par les associés ou les sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux fiscalement déductible au 31 octobre de chaque année. Elles sont remboursables à moins d'un an.

- **Charges financières**

Les charges financières relatives à ces dettes s'analysent ainsi :

	31.10.2017	31.10.2016
Charges d'intérêts des établissements de crédit	25	11
Charges d'intérêts liées à la désactualisation des passifs	937	462
Charges d'intérêts liées au coût des avantages postérieurs à l'emploi	6	7
Charges d'intérêts des activités poursuivies	968	480

- **Risques de taux et privilèges accordés**

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux. De ce fait, l'exposition au risque de taux d'intérêt pour le groupe provient essentiellement de son endettement financier, lequel est majoritairement à taux fixe ou à 0%.

La synthèse des dettes financières en matière de taux et de privilèges est la suivante :

	31.10.2017	31.10.2016
Taux fixe	54	101
Taux variable	161	6
Taux 0% (dont passifs plan de continuation)	7 477	8 198
	7 692	8 305
Faisant l'objet de garanties (cautions, réserves de propriété)	-	661
Faisant l'objet d'hypothèques et de nantissements	3 319	4 753
Sans garanties ni nantissement	4 373	2 891
	7 692	8 305

- **Risque de liquidité**

Les financements de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sont essentiellement constitués d'emprunts bancaires historiques et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession.

Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

10) **Autres passifs non courants**

Ils concernent principalement les subventions d'investissement à plus d'un an amorties en fonction de la réalisation des investissements.

11) **Provisions courantes et non courantes**

Les provisions non courantes, non directement liées aux cycles d'exploitation, concernent les éléments suivants :

	31.10.2016	Augmen- tation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Écarts actuariels inscrits en autres éléments du résultat global	31.10.2017
Jackpot progressif	74	68	(74)				68
Provisions pour litiges	-						-
Autres	-						-
Total des provisions courantes	74	68	(74)				68
Provisions pour litiges	243	8		(84)			167
Avantages postérieurs à l'emploi	634	48				(3)	679
Total des provisions non courantes	877	56		(84)		(3)	846

- **Provisions pour litiges**

Les provisions pour litiges couvrent essentiellement le risque encouru par le groupe au titre de contestations portées devant le Conseil de Prud'hommes par 3 salariés ainsi qu'un risque de redressement de la comptabilité au sein du casino de Capvern à hauteur de 55 K€.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des provisions concernent les engagements de retraite du personnel employé en France ainsi que les médailles du travail. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	31.10.2017		31.10.2016	
	Siège	Casinos	Siège	Casinos
Indemnités de Fin de Carrière :	de 0 à 30% (table statistique)		de 0 à 30% (table statistique)	
Turn-over				
Taux d'actualisation	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Taux de revalorisation des salaires	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%
Taux de charges sociales (moyenne)	45,3%	45,3%	45,3%	45,3%
Age probable de départ des salariés	64 ans	64 ans	64 ans	64 ans
Médailles du travail : (échéance pour obtention)				
20 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	750 €	N/A	750 €
30 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 000 €	N/A	1 000 €
35 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 500 €	N/A	1 500 €
40 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 mois de salaire de base	N/A	1 mois de salaire de base

- **Montants reconnus au bilan**

	31.10.2017	31.10.2016
Valeur actuelle des obligations à l'ouverture	634	439
Coût des services rendus	42	33
Prestations payées	(3)	-
Actualisation (en autres produits et charges financiers)	6	8
Pertes (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	-	22
Variations de périmètre	-	143
Autre	-	(11)
Valeur actuelle des obligations à la clôture	679	634
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	679	439
Cotisations versées aux régimes	42	33
Prestations payées	(3)	-
Rendement attendu des actifs du régime	6	8
Pertes (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	-	22
Variations de périmètre	-	143
Autre	-	(11)
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture	679	634
Charges de personnel (coûts des services rendus)	42	33
Coût financier	6	8
Rendement attendu des actifs du régime (résultat financier)	-	-
Autre	-	-
Charges comptabilisées à la clôture	48	41

12) Impôts différés

• Impôts différés comptabilisés

	31.10.2017		31.10.2016	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Impôts différés				
Bases d'impôt différé actif :				
Provision pour indemnité de retraite	548	153	504	141
CSSS	-	-	-	-
Participation des salariés	101	28	143	40
Déficits fiscaux propres à SFC ou du groupe d'IF (1)	288	81	455	127
Déficits fiscaux propres à CECPAS (Collioure) (1)	646	181	1 416	396
	1 583	443	2 518	705
Bases d'impôt différé passif :				
Actualisation des dettes liées au plan de continuation (SFC)	288	81	455	127
Actualisation des dettes liées au plan d'apurement du passif (CECPAS)	646	181	1 416	396
	934	261	1 871	524
Impôt différé Actif (Passif) net		182		182
Dont :				
Impôt différé Actif après compensation des groupes intégrés fiscalement		182		182

(1) Les déficits ne sont activés qu'à hauteur des passifs d'impôts différés comptabilisés.

• Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

	31.10.2017	31.10.2016
Résultat consolidé avant impôt	609	818
Produit (charge) d'impôt réel	43	54
Taux d'impôt théorique du Groupe	28%	33,33%
Taux d'impôt effectif du Groupe	-6,98%	-7,06%
Produit (charge) d'impôt théorique	(170)	(214)
Effet sur l'impôt théorique :		
Des différences permanentes	88	74
Déficits fiscaux nés dans l'exercice et non activés	-	(21)
Impôts sans base	42	30
Impact de la variation de taux d'IS N/N-1	(10)	(15)
Utilisation de déficits antérieurs non reconnus	93	200
Produit (charge) d'impôt réel	43	54

13) Fournisseurs et comptes rattachés

	31.10.2017	31.10.2016
Dettes fournisseurs	1 153	1 188
Fournisseurs, factures non parvenues	950	419
	2 103	1 607
Dont :		
Casinos	1 454	986
Holding	649	621
	2 103	1 607

14) Dettes fiscales et sociales

	31.10.2017	31.10.2016
Dettes sociales :		
Personnel et comptes rattachés (1)	759	809
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	805	611
	1 564	1 421
Dettes fiscales (hors passifs d'impôts exigibles)		
Opérations particulières avec l'État (2)	1 446	1 440
État, taxe sur le chiffre d'affaires	80	92
État, autres impôts, taxes et versements assimilés	92	135
État, charges à payer	241	264
	1 858	1 931
Total	3 422	3 352
Dont :		
Casinos	3 107	3 091
Holding	315	261
	3 422	3 352

(1) Dont 101 K€ (31.10.2016 : 143 K€) au titre de la participation des salariés aux résultats de Casino de Gruissan.

(2) Il s'agit des sommes dues à l'État au titre des parts prélevées sur le produit brut des jeux du mois précédent.

15) Autres passifs courants

	31.10.2017	31.10.2016
Subventions à moins d'un an	43	41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 038	3 465
Avances et acomptes reçus	60	225
Autres dettes	1	7
Créditeurs divers	7	387
Autres charges à payer	153	188
Produits constatés d'avance	-	10
Total	2 301	4 321
Dont :		
Casinos	2 194	4 076
Holding	107	245
	2 301	4 321

16) Actifs et passifs financiers

• Classement et méthode de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Catégorie d'instruments financiers	Eléments	Rubrique du bilan IFRS	Evaluation au bilan à la date d'entrée	Evaluation ultérieure	Variation de juste valeur	31.10.2017	31.10.2016
ACTIF							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Néant		Juste valeur	Juste valeur	P&L	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Autres créances rattachées à des participations		Juste valeur	Coût amorti	N/A	221	218
Prêts et créances	Créances clients	Clients	Juste valeur	Coût amorti	N/A	174	743
	Prêts Autres créances immobilisées Dépôts et cautionnements donnés Autres créances d'exploitation	Autres actifs financiers non courants ou Autres actifs courants				1 714	1 456
Actifs financiers disponibles pour la vente	Titres de participation	Autres actifs financiers non courants	Juste valeur	Juste valeur	KP	1	1
	VMP Disponibilités	Trésorerie et équivalents de trésorerie				2 067	1 933
PASSIF							
Passifs financiers	Emprunts auprès des établissements de crédit Dépôts et cautionnements reçus Dettes rattachées à des participations Concours bancaires courants	Emprunts auprès des établissements de crédit ou Emprunts et dettes financières divers (courants et non courants)	Juste valeur	Coût amorti	N/A	5 377	5 835
	Dettes fournisseurs	Fournisseurs ou Autres passifs non courants ou Autres passifs courants ou Dettes fiscales et sociales				2 315	2 470
	Autres dettes diverses d'exploitation					2 103	1 607
Passifs financiers évalués au coût amorti	Néant		Coût amorti	Coût amorti	N/A	-	-

• Reclassement ou décomptabilisation

Néant

• Instruments de garantie

Pour garantir l'emprunt obligataire, les actions de la SAS Casino de Gruissan font l'objet d'un nantissement :

Instruments de garantie	31.10.2017		31.10.2016	
	Valeur comptable sociale	Valeur consolidée	Valeur comptable sociale	Valeur consolidée
Nantissement d'actions : SAS Casino de Gruissan	1 372 041	0	1 372 041	0

Comptes consolidés

- **Instruments financiers composés comprenant de multiples dérivés incorporés**

Société Française de Casinos ne détient pas d'instruments financiers composés classés en passifs financiers.

- **Défaillances et inexécutions**

Néant.

- **Instruments dérivés**

Néant.

- **Risques liés aux actifs et passifs financiers**

- Risque de crédit : Société Française de Casinos a provisionné des créances impayées pour leur totalité correspondant au risque qu'elle a vis-à-vis d'un tiers. De ce fait, Société Française de Casinos n'encourt pas de risque financier.

- Risque de liquidité : les financements de Société Française de Casinos sont principalement constitués d'emprunts bancaires et obligataires et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées. Cf. note 9 supra.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession. En outre, ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité usuelles, notamment en cas de survenance de certains événements tels par exemple en cas de liquidation judiciaire ou de plan de cession dans le cadre d'une procédure collective ou en cas de non-paiement à son échéance d'une somme due au titre d'un contrat de prêt. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

- Risque de taux : les actifs et les passifs financiers s'analysent comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Passif financier	2 315	4 424	953	7 692
Actif financier (disponibilité)	2 067			
Position nette avant gestion	(248)	(4 424)	(953)	(5 624)
Hors bilan				
Position nette après gestion	(248)	(4 424)	(953)	(5 624)

-Risque de change : Le risque est jugé non significatif au regard des volumes traités en devises.

17) Produits et charges opérationnels non courants

Au 31 octobre 2017, les produits et charges opérationnels non courants sont composés principalement d'un produit non courant de 380 K€, résultat de la transaction avec la Société SEE Cortade (cf Faits caractéristiques de la période) et des résultats de cession pour 122 K€.

Au 31 octobre 2016, les produits et charges opérationnels non courants sont composés principalement d'une dépréciation du goodwill du casino de Collioure pour 1.313 K€, d'un produit net de cession lié à la vente de l'hôtel à Gruissan pour 285 K€, d'un produit exceptionnel suite au jugement de la Cour de Cassation en date du 17 mars 2016 opposant la Société Française de Casinos et la société ALLIANZ relatif à une créance inscrite au plan de continuation de la SFC pour 158 K€ ainsi qu'un produit exceptionnel de 71K€ lié à un rappel de charges à la société Micromania, ancien sous locataire de LTDN.

18) Impôt sur les sociétés

- **Intégration fiscale**

Société Française de Casinos et ses filiales détenues à plus de 95% constituent un groupe fiscal intégré. De même, Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon et sa filiale directe constituent également un groupe fiscal intégré.

- **Ventilation de l'impôt sur les résultats**

Le produit d'impôts (crédit d'impôts) s'analyse ainsi :

	31.10.2017	31.10.2016
Impôt courant	42	29
Impôts différés	1	25
(Impôt) crédit d'impôt	43	54

19) Résultat par action

(En euros)	31.10.2017	31.10.2016 retraité
Résultat net part du groupe	1 016 903	545 690
Nombre d'actions pondérées	5 092 470	5 092 470
Nombre moyen d'actions diluées	5 092 470	5 092 470
Résultat net par action	0,20€	0,11€
Résultat net dilué par action	0,20€	0,11€

20) Engagements hors bilan

- **Dettes garanties par des sûretés réelles**

Nantissement de la totalité des 39.955 actions du Casino de Gruissan au profit des souscripteurs de l'emprunt obligataire.

La Société Française de Casinos a donné une garantie autonome à première demande au « bailleur » du casino de Gruissan pour le paiement régulier du loyer. Cette garantie vaut pour la durée du bail, sa reconduction tacite ou son renouvellement.

Affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon au profit du Groupe Partouche à hauteur de la créance.

Nantissement du fonds de commerce du casino de Collioure au profit des Brasserie MILLES à hauteur de 53 K€.

- **Engagements donnés**

Néant

- **Engagements reçus**

Néant

- **Créances garanties par des sûretés réelles**

Néant.

21) Charges de personnel, effectif à la clôture et droit à la formation

Ils ont évolué comme suit :

	31.10.2017 12 mois	31.10.2016 12 mois
Charges de personnel :		
Traitements et salaires	5 578	4 644
Charges sociales	1 735	1 505
Avantages postérieurs à l'emploi	48	27
Participation des salariés	101	143
	7 462	6 319
Dont : Casinos	6 890	5 810
Holding	572	509
	7 462	6 319
Effectif à la clôture :		
Cadres	41	41
Non cadres	173	162
	214	203
Dont : Casinos	208	198
Holding	6	5
	214	203

22) Informations relatives aux parties liées

- **Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction**

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordées aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	31.10.2017			31.10.2016		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme :	195	86	281	190	105	295
Jetons de présence	100	20	120	120	24	144
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Total	295	106	401	310	129	439

Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

- **Autres transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

	31.10.2017			31.10.2016		
	Charges	Produits	Créances (dettes)	Charges	Produits	Créances (dettes)
SFC						
Verneuil Finance	Opérations courantes	1	319	(813)	-	-
Frameliris	Opérations courantes	652	336	(2 738)	695	(128)
Total		653	656	(3 551)	695	(128)

23) Honoraires des commissaires aux comptes

Au 31 octobre	EXPONENS				EY				EXCO			
	Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)	
	2017	%	2016	%	2017	%	2016	%	2017	%	2016	%
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur	28	61	33	60	28	44	33	45				
Filiales intégrées globalement	18	39	22	40	36	56	40	55	27	100	18	100
Sous-total	47	100	55	100	64	100	73	100	27	100	18	100
Missions accessoires												
Emetteur		0		0		0		0				
Filiales intégrées globalement												
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0				
Total	47	100	55	100	64	100	73	100	27	100	18	100

24) Événements postérieurs à la clôture

- **Renouvellement de la DSP sur le casino de Collioure**

Suite à un appel d'offre du 14 septembre 2017, dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du casino de Collioure, la Commune de Collioure a retenu la candidature de la CECPAS Casino de Collioure déposée le 29 septembre 2017.

En date du 1er février 2018, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée jusqu'au 5 mai 2018.

Au terme de la présentation du cahier des charges en date du 5 février 2018, la Mairie s'est dite satisfaite de la proposition et des efforts consentis par la CECPAS Casino de Collioure.

Une nouvelle Délégation de Service Public a été signée le 27 février 2018 pour une durée de 5 années soit jusqu'au 5 mai 2023.